

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
188^e année
27 septembre 2012
n° 33 / 7526^e
pages 2161 à 2232

/ Environnement

Etendue de l'obligation d'un propriétaire d'éliminer les déchets abandonnés sur son site, *Civ. 3^e, 11 juill. 2012*

> point de vue Béatrice Parance

2182

> note Mathilde Boutonnet

2208

ÉDITO

2161 Même pas peur!, *Félix Rome*

LE POINT SUR...

2184 Affaire *Hissène Habré*: le Sénégal devra juger ou extraditer l'ancien chef d'Etat tchadien, *Ghislain Poissonnier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

2186 **Chroniques**: L'implication dans la loi du 5 juillet 1985: une causalité apparente, *Frédéric Rouvière*

2191 La condamnation de Charles Taylor: une première historique pour un chef d'Etat, *Aurélien-Thibault Lemasson*

2196 **Panorama**: Droit des entreprises en difficulté, *François-Xavier Lucas et Pierre-Michel Le Corre*

2212 **Notes**: Le droit social à l'épreuve de l'instrumentalisation des procédures collectives, *note sous Com. 3 juill. 2012, Reinhard Dammann et Samuel François*

2218 Images des biens: du droit exclusif au trouble anormal, *note sous Civ. 1^{re}, 28 juin 2012, Frédéric Pollaud-Dulian*

2222 L'image du château de Chambord n'est pas un bien du domaine public, *note sous TA Orléans, 6 mars 2012, Jean-Michel Bruguière*

2226 Définition de la participation effective à l'exploitation pour le bénéfice du salaire différé, *note sous Civ. 1^{re}, 20 juin 2012, Franck Roussel*

2229 Portée du caractère dérogoratoire de la dévolution successorale du salaire différé, *note sous Civ. 1^{re}, 20 juin 2012, Franck Roussel*

ENTRETIEN

2232 Thomas Baudesson - Le contentieux international devant les juridictions françaises

DALLOZ

321233

9 782993 212332

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE,
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Commerce électronique: Cédric MANARA
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Françoise ARRIAGADA (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Secrétaire d'édition: Patricia ANDRY (5284)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Bénédicte BÉDOUSSAC

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Septembre 2012

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval
« Recueil / AJ Pénal »
et deux encarts jetés
« N3C » et « Ouvrages universitaires »

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

2130 Même pas peur!



2164

DROIT DES AFFAIRES

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire: prix d'exercice
du droit de préemption d'une SAFER,
Civ. 3^e, 19 sept. 2012

Fonds de commerce et commerçants

Révision du loyer commercial:
validité d'une renonciation anticipée,
Colmar, 4 juill. 2012

Société et marché financier

Société civile: conditions de validité
d'un cautionnement, *Civ. 3^e, 12 sept. 2012*

Dissolution sans liquidation:

fraude au mécanisme de protection
des créanciers, *Com. 11 sept. 2012*

Franchissement de seuil: entrée en vigueur
de la nouvelle réglementation

2168

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Mutuelle d'assurance: modalités
de la désaffiliation, *Civ. 2^e, 13 sept. 2012*

Investiture d'un candidat: appréciation de la
faute du parti politique, *Civ. 2^e, 13 sept. 2012*

Responsabilité d'un expert judiciaire:
contenu du rapport, *Civ. 2^e, 13 sept. 2012*

Accident de la circulation: incendie d'un
camion frigorifique, *Civ. 2^e, 13 sept. 2012*

Famille-Personne-Succession

Exécution d'un jugement marocain de
divorce: pas de dispense d'exequatur,
Civ. 1^{re}, 12 sept. 2012

2170

DROIT IMMOBILIER

Bail

Vente par lots: nullité de l'offre de vente
pour défaut d'information du locataire,
Civ. 3^e, 5 sept. 2012

Bail rural: droit de reprise au profit d'un
associé d'un GFA, *Civ. 3^e, 5 sept. 2012*

Construction-Urbanisme

Construction de maison individuelle:
pénalités de retard et recours subrogatoire,
Civ. 3^e, 12 sept. 2012

Droit au logement: occupant étranger en
situation irrégulière, *Civ. 3^e, 12 sept. 2012*

Copropriété

Vice de construction des parties
communes: responsabilité du syndic,
Civ. 3^e, 12 sept. 2012

2173

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

« Paquet européen »:
présentation en conseil des ministres

2174

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Echec à l'exécution de la loi: non-renvoi
d'une QPC, *Crim. 4 sept. 2012*

Tauromachie: constitutionnalité de l'immu-
nité pénale

Procédure pénale

Mandat d'arrêt européen: conformité
du droit français, *CJUE 5 sept. 2012*

Demande de mise en liberté: non-respect
du délai pour statuer, *Crim. 4 sept. 2012*

Officiers de police judiciaire: modification de
la procédure d'habilitation

Nouvelle politique pénale: présentation de
la circulaire ministérielle

Comparution à délai rapproché d'un mineur:
constitutionnalité

2177

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Circulaires et instructions ministérielles:
nouvelles modalités de diffusion

Fiscalité

Maîtrise des finances publiques: projet de loi
organique

Santé publique

Médicament par fonction: notion de « action
pharmacologique », *CJUE 6 sept. 2012*

2179

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Conseiller prud'homal: protection
subordonnée à l'information de
l'employeur, *Soc. 14 sept. 2012*

Transfert du contrat de travail: action
en contestation, *Soc. 11 sept. 2012*

Pôle emploi: recouvrement des prestations
indûment versées

Organismes de formation professionnelle:
constitutionnalité du contrôle des dépenses

Compétence prud'homale: attribution
gratuite d'actions, *Soc. 11 sept. 2012*

Mise à la retraite: non-renvoi d'une QPC,
Soc. 14 sept. 2012

2181

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence judiciaire européenne:
contrat conclu par un consommateur,
CJUE 6 sept. 2012

Coopération judiciaire européenne:
recours contre une décision rendue
par défaut, *CJUE 6 sept. 2012*



POINT DE VUE

- 2182 Regard judiciaire sur l'étendue de la responsabilité d'un propriétaire pour les déchets abandonnés sur son site par Béatrice Parance



LE POINT SUR...

- 2184 Affaire *Hissène Habré*: le Sénégal devra juger ou extraditer l'ancien chef d'Etat tchadien par Ghislain Poissonnier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

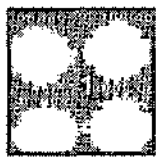


CHRONIQUES

- 2186 L'implication dans la loi du 5 juillet 1985: une causalité apparente par Frédéric Rouvière
- 2191 La condamnation de Charles Taylor: une première historique pour un chef d'Etat par Aurélien-Thibault Lemasson

PANORAMA

- 2196 Droit des entreprises en difficulté juillet 2011 - juin 2012 par François-Xavier Lucas et Pierre-Michel Le Corre



ENTRETIEN

- 2232 Thomas Baudesson
Le contentieux international devant les juridictions françaises

NOTES

- 2208 Le droit de propriété confronté à l'obligation d'éliminer les déchets via la qualification de détenteur, note sous Civ. 3^e, 11 juill. 2012 par Mathilde Boutonnet
- 2212 Le droit social à l'épreuve de l'instrumentalisation des procédures collectives, note sous Com. 3 juill. 2012 par Reinhard Dammann et Samuel François
- 2218 Images des biens: du droit exclusif au trouble anormal, note sous Civ. 1^{re}, 28 juin 2012 par Frédéric Pollaud-Dulian
- 2222 L'image du château de Chambord n'est pas un bien du domaine public, note sous TA Orléans, 6 mars 2012 par Jean-Michel Bruguière
- 2226 Définition de la participation effective à l'exploitation pour le bénéfice du salaire différé, note sous Civ. 1^{re}, 20 juin 2012 par Franck Roussel
- 2229 Portée du caractère dérogatoire de la dévolution successorale du salaire différé, note sous Civ. 1^{re}, 20 juin 2012 par Franck Roussel

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).